

Note de synthèse du budget 2021

Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires de la commune (compte administratif et budget) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Extrait du Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 :

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 a été voté le 31 mars 2021 par le conseil d'administration.

Présentation synthétique du budget 2021

Le budget primitif 2021 est construit en tenant compte des éléments et contraintes suivants :

Suite au renouvellement du conseil municipal, le CCAS doit réaliser une analyse des besoins sociaux. Il souhaite faire appel à un prestataire extérieur afin d'obtenir un travail d'envergure et de qualité. Cette démarche représente un coût estimé entre 10 000 € et 15 000 € selon les demandes particulières et selon le prestataire (en cours d'investigation).

Une autre évaluation est également indispensable et obligatoire cette année : l'évaluation externe de la résidence autonomie la Madeleine. Elle permet d'évaluer la qualité des conditions d'accueil et des prestations fournies aux personnes accueillies. Ainsi, les prérogatives seront déclinées dans les orientations et les objectifs du projet d'établissement.

Egalement, suite à la crise sanitaire, le CCAS a augmenté son budget d'aides facultatives afin de palier au nouveau public pouvant se présenter. Il souhaite aussi diversifier son offre d'aide pour donner une plus grande souplesse d'achat notamment en consommant local par des bons sur le marché dominical et ainsi répondre à une volonté environnementale.

Sections	BP 2020	BP 2021	% d'évolution
Fonctionnement	577 603.34 €	648 554.16 €	+ 12.3 %
Investissement	25 229.38 €	20 115.73 €	- 20.3 %
Total	602 832.72 €	668 669.89 €	+ 10.9 %

Structure du budget :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

Le fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de cet organisme.

Les dépenses de cette section sont constituées par les salaires du personnel mis à disposition du CCAS et de la coordinatrice du PRE (programme de réussite éducative), les achats de fournitures notamment pour les animations, les prestations sociales telles que les aides alimentaires et financières, les subventions versées aux associations et la subvention d'équilibre vers le budget annexe « Service d'Aide à Domicile »

Ce budget annexe a vocation à gérer les établissements et services médico-sociaux. Pour le CCAS de Bassens, le budget M22 concerne le service d'aides à domicile composé de 13 agents en faveur de 76 bénéficiaires.

Il est composé à 76% de charges du personnel, aides à domicile et auxiliaire de vie du CCAS et du pôle de remplacement de l'Association Intermédiaire remboursé entièrement par le Groupement de Coopération Sociale de la Presqu'île (GCSPI). Ses recettes proviennent de la subvention d'équilibre du budget principal du CCAS M14 et du remboursement du GCSPI.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme le portage de repas à domicile, aux dotations versées par l'Etat pour la Réussite Educative et la subvention municipale annuelle.

La section d'investissement regroupe les dépenses d'acquisition de mobilier et de matériel divers.

BUDGET 2021 - Dépenses et Recettes réelles

		Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 Charges à caractère général	142 382.00	175 189.00	+23.0%
		012 Charges de personnel et frais assimilés	316 811.40	306 880.00	-3.1%
		65 Autres charges de gestion courante	28 893.00	36 455.00	+26.2%
		67 Charges exceptionnelles	89 179.94	128 236.16	+43.8%
	RECETTES	70 Produits des services	63 500.00	72 760.00	+14.6%
		74 Dotations et participations	513 036.08	565 973.55	+10.3%
		77 Produits exceptionnels	500.00	/	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	21 Acquisitions mobiliers et matériels	23 529.38	9 441.99	
	RECETTES	10 Dotations, fonds divers et réserves	400.00	741.00	
		13 Subventions d'investissement	6 655.00	/	

I - Les recettes :

Le CCAS reçoit des dotations d'organismes notamment pour le PRE soit 30 000 €, mais aussi du CPOM dans le cadre de la gestion de la résidence autonomie (21 637 €), de la conférence des financeurs subventionnant de nombreuses prestations liées à la prévention de la perte d'autonomie. Le Département verse aussi une dotation pour l'accompagnement des publics RSA et pour des actions en faveur des publics en difficulté.

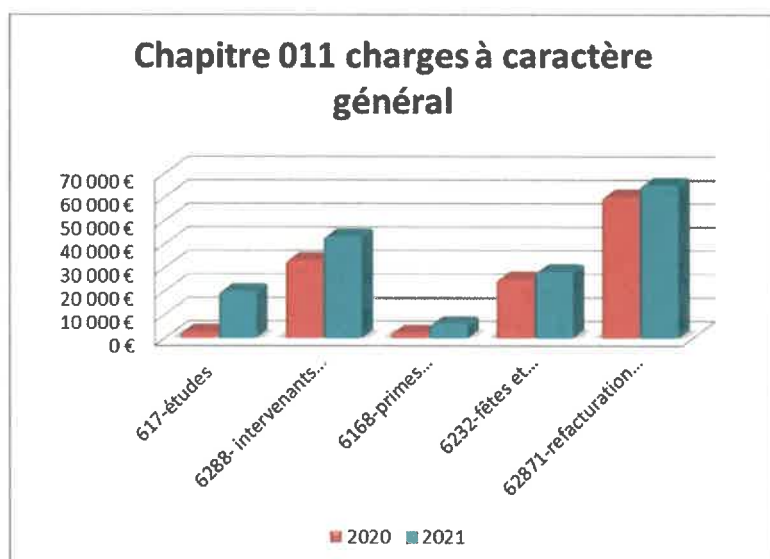
La commune participe à l'équilibre du budget et permet ainsi de répondre aux besoins des bassenais.

II - Les dépenses :

Le CCAS doit réaliser deux études obligatoires, l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux), afin de répondre aux obligations suivant le nouveau mandat et l'évaluation externe de la résidence autonomie la Madeleine qui permet d'évaluer la qualité des conditions d'accueil et des prestations servies aux personnes accueillies.

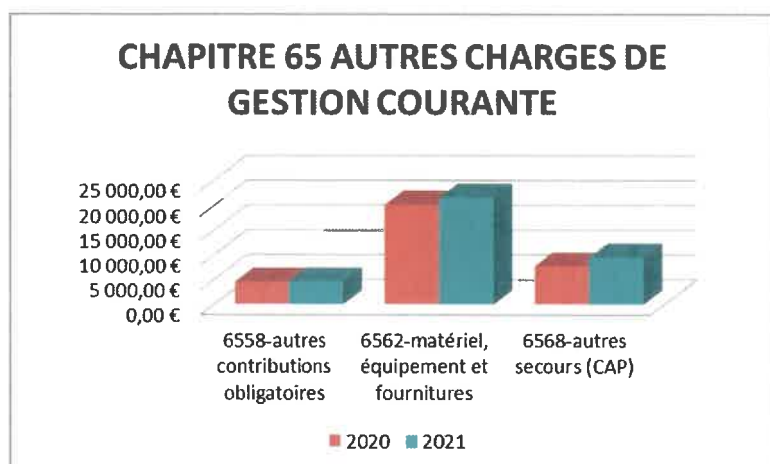
Tout au long de l'année, le pôle social et le pôle seniors interviennent auprès du public en proposant des activités et des manifestations diverses (ateliers mieux-être, sorties culturelles, prévention de la perte d'autonomie, médiation animale, semaine bleue, repas des seniors...). Ces interventions sont un poste de dépense important (22 480 €). A cela s'ajoute l'accompagnement des familles par la coordinatrice du PRE.

Charges à caractère général (+23% par rapport à 2020) :



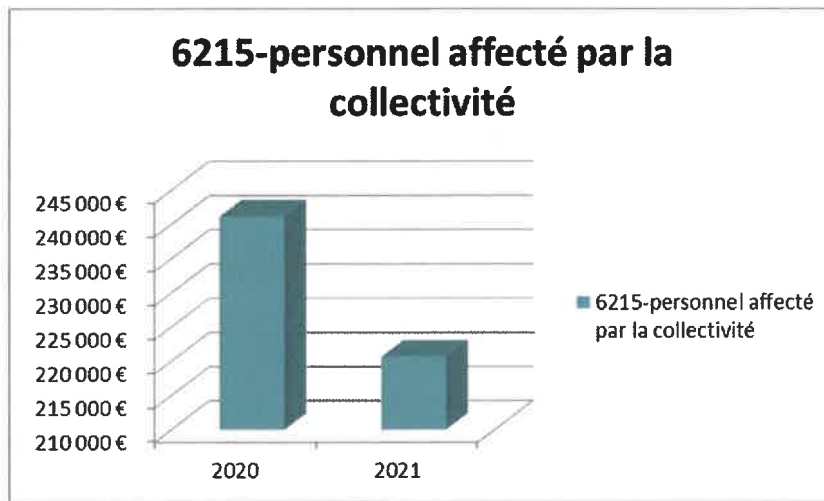
L'augmentation budgétaire s'étend sur plusieurs postes de dépense tels que les études avec l'ABS et l'évaluation externe, les intervenants avec la reprise des activités et de nouvelles propositions.

Autres charges de gestion courante (+26.2% par rapport à 2020) :



Sur ce chapitre, l'augmentation concerne les aides facultatives dont le projet a été retravaillé afin de répondre aux nouveaux besoins du public suite à la crise sanitaire.

Charges de personnel (-3.1% par rapport à 2020) :



Pour l'année 2021, la masse salariale reste équivalente pour autant la charge de personnel diminue suite aux mouvements de personnel.

Présentation de la section d'investissement :

I - Les recettes (20 115.73 €) dont :

Les recettes sont principalement composées du report de l'année précédente. Egalement, le CCAS a reçu un don et une dotation correspondant à une participation de la CARSAT à hauteur de 50 % pour le renouvellement du mobilier de la résidence autonomie.

II - Les dépenses (10 641.99 €) :

Cette année, il est nécessaire de renouveler le matériel essentiel au bon fonctionnement et au bien-être de la résidence autonomie la Madeleine comme un chariot pour la distribution des repas à domicile des résidents ou encore le remplacement des rideaux ignifugés dans le foyer.

Fait à BASSENS, le 6 juillet 2021

Le Maire,
Président du CCAS

Alexandre RUBIO

